



VILLE DE MELUN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 077-217702885-20260615-2026\_35-AI



N° 2026.35

## **DECISION DU MAIRE**

*Pour la signature d'un bail commercial dérogatoire avec Madame Liliana Marques-Cruz (entreprise LES TOUS PETITS D'ABORD) et Madame Maria-Carmen Alves (entreprise LA PETITE ROBE DE MARIE-HELENE) pour le local commercial sis 33 rue René Pouteau à Melun.*

### **Le Maire de la Ville de MELUN**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1 et L.2122-22 ;

VU les articles L.145-1 et L.145-5 du Code du Commerce ;

VU la délibération n° 2026.03.5.42 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026, donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire notamment pour décider de la conclusion du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

VU la décision n° 2026.02 en date du 09 janvier 2026 portant sur la signature d'un bail dérogatoire pour l'occupation temporaire du local situé au 33 rue René Pouteau, entre la SCI CN 77 et la Ville de Melun ;

VU l'appel à candidature et notamment son cahier des charges publié depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

VU la liste des candidats retenus par décision de la commission de sélection en date du 23 avril 2026 ;

VU le cahier des charges – dossier de candidature des sociétés LES TOUS PETITS D'ABORD et LA PETITE ROBE DE MARIE-HELENE annexé.

**CONSIDERANT** que la Commune de Melun est propriétaire du fonds de commerce sis 33 rue René Pouteau à Melun ;

**CONSIDERANT** que ce local commercial accueille une « boutique éphémère », boutique mise à disposition des commerçants, artisans ou créateurs, pour de courtes durées dans une logique événementielle, saisonnière ou d'expérimentation ;

**CONSIDERANT** que Madame Liliana Marques-Cruz a présenté sa candidature pour l'entreprise LES TOUS PETITS D'ABORD, sise 5 rue René Quinton CHAUMES EN BRIE, 77390 avec Madame Maria-Carmen Alves pour l'entreprise LA PETITE ROBE DE MARIE-HELENE, sise 9 bis avenue du Val Roger LE PLESSIS TREVISE, 94420 ;

**CONSIDERANT** que le projet présenté par les entreprises LES TOUS PETITS D'ABORD et LA PETITE ROBE DE MARIE-HELENE permet de favoriser la dynamique commerciale en centre-ville ;

**CONSIDERANT** que la commission de sélection a sélectionné ce projet commercial au vu des différents critères retenus dans le cahier des charges de l'appel à candidature ;

**DECIDE :**

**DE VALIDER** le bail commercial dérogatoire, ci-annexé, avec Madame Liliana Marques-Cruz, exploitante de l'entreprise LES TOUS PETITS D'ABORD et Madame Maria-Carmen Alves, exploitante de l'entreprise LA PETITE ROBE DE MARIE-HELENE conformément au cahier des charges et au dossier de candidature, pour l'occupation du local situé 33 rue René Pouteau à Melun, pour la période du 15/06/2026 au 22/06/2026.

**DE FIXER** le loyer à 320€ toutes charges comprises (TTC).

**DE FIXER** le dépôt de garantie à 500€.

**Fait à Melun,**

Le 15/06/2026

Le Maire  
Kadir Mebarek

